



Suis je obligé de prendre un avocat pour divorcer?

Par **maxagaz9**, le **28/05/2010 à 13:45**

Bonjour, rnrnj'ai entendu dire que depuis 2010, on n'était plus obligé de prendre un avocat pour divorcer, est ce vrai, quelqu'un pourrait il me renseigner? rnrnMerci beaucoup

Par **amajuris**, le **28/05/2010 à 16:24**

bonjour,rnvous n'avez pas tout entendu, il y avait effectivement un projet de remplacer le juge par un notaire mais cela a été abandonné.rnle recours a un avocat est obligatoire, si c'est un divorce par consentement mutuel vous ne prenez qu'un avocat pour les 2 époux.rncordialement